Véhicule hérité (succession)

Liste des documents à apporter au magasin

- ☐ Carte grise originale
- ☐ Attestation du notaire ou acte de notoriété (ou certificat de décès + accord signé de tous les héritiers)
- ☐ Pièce d’identité et justificatif de domicile de l’héritier
- ☐ Permis de conduire (obligatoire)
- ☐ Vente dans les 3 mois : certificat de cession au nom des héritiers et certificat de non-gage
- ☐ Mandat d’immatriculation cerfa 13757 (signé sur place si besoin)

Justificatif de domicile et contrôle technique : moins de 6 mois. Hébergé chez un proche ? Attestation d’hébergement à télécharger sur automagdenain.com/documents.html